

## RAPPORT FINANCIER

### EXERCICE 2017

La situation « provisoire » sur laquelle nous avons bâti notre budget 2017 s'est prolongée toute l'année : nous n'avons obtenu le bail complémentaire (gratuit) pour la partie du cellier située sous le 48 rue François Miron, qu'en octobre 2017 et la lettre de la Ville de Paris, nous missionnant pour la maîtrise d'ouvrage déléguée ne nous est parvenue qu'en début d'année 2018. En outre, entre temps, nous avons dû changer d'architecte ACMH, M. Hervé BAPTISTE ayant cessé son activité.

Nous n'avons donc pas été en mesure de lancer la communication sur les travaux du cellier, nécessaire pour faire évoluer les conditions financières auxquelles nous sommes confrontés. Nous devons donc enregistrer un nouvel exercice déficitaire, très semblable à celui de 2016.

Si nous en venons à l'examen des comptes joints à la convocation, vous pouvez voir que la réalisation du budget 2017 est marquée par une stabilité des dépenses de fonctionnement (hors incidence des achats pour la revente) et une baisse de nos recettes. Elle s'achève donc par **un déficit courant de 23 519 €** supérieur à notre prévision, qui tablait sur 12 000 €, compensée par une marge sur la reprise de provision pour travaux et les recettes du mécénat.

#### 1 – COMPTE DE RESULTATS :

##### **CHARGES :**

Elles s'élèvent à : **260 998 €** contre **255 648 €** en 2016, soit une hausse de 2 % environ sur les dépenses courantes, ce qui confirme une gestion prudente de nos dépenses par l'ensemble de l'équipe de bénévoles.

**Achats** : Ils sont en nette baisse.

**Autres approvisionnements** : Ils sont en hausse pour suivre la progression des ventes.

**Services extérieurs** : Les dépenses varient peu sur la plupart des postes sauf les « travaux » qui n'ont pas pu démarrer.

**Autres services extérieurs** : Stabilité, des économies compensant des hausses sur certains postes.

**Impôts et taxes** : Maintien de ce poste à son niveau.

**Charges de personnel** : Stabilité de ce poste.

**Charges financières** : Elles sont nulles cette année encore.

**Charges exceptionnelles** : Elles comptabilisent un rappel des droits d'entrées, dus pour la visite de la Maison du Fontainier, reçus tardivement.

**Dotation aux amortissements** (devenue quasi nulle) **et provisions** (nulle)

### ***PRODUITS :***

Ils s'élèvent à **237 478 €** contre **265 154 €** en 2016, en dessous du budget prévu de **248 500 €** hors incidence du financement des travaux (62 000 €).

**Ventes de publications** : Elles remontent nettement en raison de la réorganisation du centre d'accueil et de la modification du catalogue des publications proposées.

**Stock des publications** : Nouvelle baisse du stock, grâce à un suivi précis des achats / ventes et à la sortie du catalogue d'ouvrages peu vendus.

**Subventions** : Ne subsiste que la subvention de la Ville de PARIS, liée au nouveau loyer. Fin de notre collaboration avec Eau de Paris

**Cotisations** : Malgré la poursuite de nos efforts de relance et de fidélisation, ce poste enregistre une stagnation et ne retrouve pas le niveau ancien. Bien entendu nous avons poursuivi nos actions pour y palier, mais nous manquons d'un thème fort de communication que nous espérons trouver avec le début des travaux de restauration du cellier.

**Conférences et visites de groupes** : Léger fléchissement de la fréquentation

**Cafés patrimoine, Rallyes, Journées du patrimoine** : Peu de variation.

**Parcours de l'eau** : Nos activités avec Eau de Paris sont suspendues.

**Produits financiers** : Stabilité de nos placements (sans risques).

**Produits exceptionnels** : Les dons pour la visite du cellier ont fortement progressé, à près de 7000 €, et nous avons bénéficié d'un leg de 6 262 € de M. Jacques PATAT.

### ***RESULTAT :***

Du fait des écarts enregistrés sur les recettes, l'exercice se termine avec un déficit comptable de **23 519 €**, que nous vous proposons d'imputer en report à nouveau.

## **2 – BILAN**

**Trésorerie** : Malgré ce nouvel exercice déficitaire nos réserves nous assurent une trésorerie suffisante pour permettre le fonctionnement de l'association.

**Fonds social** : Rappelons que ce fonds social correspond à des dons reçus lors de la création de l'association, augmentés ou diminués des résultats annuels, sur décision de l'assemblée générale ; il nous sert de réserve générale.

**Provision pour risques et charges** : Conformément à la décision prise en 2017, elle regroupe l'ensemble des anciennes provisions.

**Provision pour intervention judiciaire** et **Provision pour travaux** : elles n'apparaissent plus, regroupées en provisions pour risques et charges, comme rappelé ci-dessus.

### **3 – PERSPECTIVES 2018.**

Nous avons un nouvel architecte, un projet amélioré et nous pouvons déposer notre demande d'autorisation de travaux pour le cellier très rapidement. Ceci nous permettra de lancer les actions de communication pour la relance des cotisations et, surtout, les appels au mécénat.

Nous vous proposons donc un budget qui prévoit :

- la reconduction des dépenses courantes de 2017, ajustées suivant les résultats réels,
- la reconduction d'un objectif de travaux de 25 000 € (en faisant appel à des financements complémentaires via des subventions, du mécénat ou du bénévolat) que nous espérons pouvoir effectivement débiter cette année.
- le lancement de la recherche de mécènes pour financer le démarrage de ces travaux dans le cellier,

Les recettes courantes sont estimées proches de leur niveau antérieur, notamment la remontée des cotisations par l'action de fidélisation des adhérents, accompagnée d'une campagne de recherche de nouveaux adhérents, déjà en cours, qui bénéficiera de l'impulsion de notoriété liée au démarrage effectif des travaux dans le cellier.

Compte tenu de l'amenuisement de nos réserves dû au retard de lancement de ces actions, nous avons prévu que :

- le montant de travaux annoncé ne sera engagé que si nous obtenons les autorisations administratives nécessaires et si nous réussissons à trouver les subventions et / ou le mécénat pour les travaux,
- nous continuerons à développer nos recettes propres pour éviter de trop puiser dans nos réserves lors de cet exercice de lancement effectif de cette action.
- le conseil d'administration réévaluera le résultat financier, par rapport au budget adopté, dès juin 2018 et, s'il s'avérait défavorable, nous devons engager une politique de réduction des dépenses de fonctionnement qui, malheureusement, nous amènera à réfléchir sur le maintien du niveau de nos dépenses de personnel.

Le 19 mars 2018

Le trésorier

Raymond HUET